

Avril 2025

Municipalité de Saint-Télesphore

Le Montjoie

Journal municipal



RABAIS DE 40% SUR ANALYSE D'EAU



Tous les détails en page 6

HORAIRE DES CHALETS

Parc André-Leblanc, 1600 chemin Saint-Télesphore

Parc Léon-Prieur, 119 rue Principale

7 jours sur 7

7h à 22h



HÔTEL DE VILLE

1425, route 340, Saint-Télesphore QC
J0P 1Y0

Téléphone (450) 269-2999

Télécopieur (450) 269-2257

Courriel

info@st-telesphore.ca

Site internet

www.saint-telesphore.com

Facebook

facebook.com/saint-telesphore

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi 8H00 À 12H00—13H00 À 16H30

Vendredi 8H00 À 13H00—PM Fermé

DIRECTION GÉNÉRALE

Danielle Glode, poste 3163

dg@st-telesphore.ca

MAIRIE

David McKay, poste 3161

maire@st-telesphore.ca

ADJOINTE

Manon Cuillerier, poste 3162

adjointe@st-telesphore.ca

URBANISME

Mercredi de 16h à 21h

Vendredi de 12h à 16h

Pierre-Luc Paquet, poste 3158

urbanisme@st-telesphore.ca

SERVICE D'INCENDIE

450-802-2468

incendie@st-telesphore.ca

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

Poste 3159

travauxpublics@st-telesphore.ca

URGENCE MUNICIPALE

Pour toute urgence nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture, veuillez composer le 3-1-1.

DANS CETTE PARUTION

Affaires municipales	2
Sécurité incendie	4
Sécurité civile	5
Hygiène du milieu et environ-	6
Urbanisme	10
Vie communautaire, loisirs et	12
Calendriers	16

AFFAIRES MUNICIPALES

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

14 avril
12 mai
9 juin
14 juillet
11 août
8 septembre
1er octobre
17 novembre
8 décembre



COMALERTE
INSCRIVEZ-VOUS!



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCHAINE SÉANCE

Lundi le 14 avril 2025 à 19h30
Centre communautaire Rémi-Sauvé

Les personnes qui le souhaitent peuvent poser leurs **QUESTIONS** au plus tard à 19h00 la journée même de la séance du Conseil:

- par courriel à dg@st-telesphore.ca;
- par téléphone au 450-269-2999 poste 3163;
- par internet au www.saint-telesphore.com/nous joindre.

Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité. Pour ceux n'ayant pas Internet, une copie est disponible sur demande.

ANNÉE ÉLECTORALE 2025

L'année 2025 sera une année d'élection municipale. C'est l'occasion pour tous les citoyens de participer activement à la vie démocratique de notre communauté. Cette élection représente une opportunité de faire entendre votre voix et de contribuer à l'avenir de Saint-Télesphore.

Deux dates à retenir pour votre droit de vote :

- **Vote par anticipation : 26 octobre 2025**
- **Jour de l'élection : 2 novembre 2025**

Consultez régulièrement nos communications municipales afin de rester informés sur les procédures et les détails de cette élection.

CONGÉ

Nos bureaux seront fermés vendredi le 18 avril et lundi le 21 avril pour le congé de Pâques. De retour le 22 avril dès 8h. Pour toute urgence municipale, veuillez communiquer avec le 311.

JOYEUSES PÂQUES !!!

OFFRE D'EMPLOI

JOURNALIER SAISONNIER

La Municipalité de Saint-Télesphore est à la recherche d'un candidat pour remplir les fonctions de journalier sur une base saisonnière. Pour tous les détails, veuillez consulter notre site internet.

Description du poste

Sous la supervision du responsable des travaux publics, le saisonnier accomplit en équipe divers travaux ayant trait à l'entretien et la réfection des infrastructures municipales.

Tâche principale

Aider le responsable des travaux publics dans l'accomplissement de ses tâches quotidiennes.

Il effectue diverses tâches relatives à la réparation, l'entretien des infrastructures de rues, d'égout, de parcs et terrains de jeux, des bâtiments appartenant à la Municipalité. Il effectue divers travaux comportant la conduite ou l'opération des véhicules, des appareils motorisés et des équipements appartenant à la Municipalité.

Exigences et qualifications

Détenir un diplôme d'étude secondaire V (DES) ou toute autre formation jugée équivalente

Détenir un permis de conduire de classe 5

Détenir sa carte de santé et sécurité sur les chantiers de construction, un atout

Connaissance de la langue française (parlée)

Avoir de l'expérience en entretien de bâtiments et d'équipements

Très grandes aptitudes en travail manuel

Être polyvalent et en bonne condition physique

Avoir un excellent esprit d'équipe et apprécier le travail extérieur

Être courtois et poli envers les citoyens, clients, fournisseurs et collègues

Exécuter son travail en conformité avec la mission, la vision, les attentes et les objectifs de la municipalité.

Conditions de travail

Poste saisonnier de mai à août.

Salaire établi en fonction de l'expérience.

Poste temporaire.

Entrée en fonction : dès que possible

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation par courriel à l'attention de :

Danielle Glode

Directrice générale et greffière-trésorière

Par courriel : dg@st-telesphore.ca

La Municipalité de Saint-Télesphore souscrit au principe d'égalité des chances en emploi. Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

SÉCURITÉ INCENDIE

PERMIS DE BRÛLAGE

FEU À CIEL OUVERT

Vous devez obtenir un permis de brûlage et aviser le Service de sécurité incendie lorsque vous décidez de faire un feu à ciel ouvert.

La principale raison est pour éviter que les pompiers sortent inutilement si un autre citoyen communique avec les urgences pour vision d'un panache de fumée, évitant ainsi les coûts d'une fausse alerte.

Pour ce faire, en tout temps, communiquez avec le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Marc-André Dubé au 450-802-2468.



Extrait du règlement municipal No. 291-09 sur les nuisances



«Article 30 “Fumée nuisible” Constitue une nuisance et est prohibé le fait, par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble, d'allumer, de faire allumer ou de permettre que soit allumé un feu de quelque genre que ce soit dont la fumée et les cendres se répandent sur la propriété d'autrui.»

FOYERS EXTÉRIEURS

Si vous avez un foyer extérieur réglementaire, vous pouvez faire un feu, même si des restrictions de la SOPFEU sont en vigueur dans la municipalité.

Pour être réglementaire, votre foyer extérieur doit :

être installé sur une **surface non combustible** (gravier, terre battue)

ET

être **muni d'un pare-étincelles dont les ouvertures sont d'une dimension maximale de 1 cm.**

Toutefois, renseignez-vous sur la réglementation de la municipalité pour connaître le genre de foyer que vous pouvez utiliser (en pierre, en brique ou en métal résistant à la chaleur).



Facebook.com/SSISTTEL

La page officielle du Service
de sécurité incendie de Saint-Télesphore



CHASSE À L'OIE BLANCHE ET AU DINDON SAUVAGE

Toute personne qui désire chasser sur une propriété privée **doit obtenir la permission du propriétaire** pour y accéder.

Le propriétaire de la terre, peut accorder, et à ses conditions, le droit de circulation ou d'usage à des fins de chasse aux personnes qu'il désigne.

Oie blanche (du 1^{er} mars au 31 mai)

uniquement sur les terres agricoles

Pour chasser les oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada, il est obligatoire :

- d'être titulaire d'un permis valide de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier;
- d'avoir le timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada apposé ou imprimé sur son permis.

Ces deux documents sont délivrés par le gouvernement fédéral et sont valides dans l'ensemble des provinces et des territoires.

Dindon sauvage (25 avril au 19 mai 2025)

Pour chasser le dindon sauvage il est obligatoire de posséder le Certificat du chasseur et l'Attestation de formation pour la chasse au dindon sauvage. La chasse est permise pour toutes les espèces **à compter d'une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après le coucher.**

PLACE AUX AGRICULTEURS



Le beau temps arrive lentement, mais sûrement! Qui dit beau temps, dit travaux dans les champs qui commencent. Un flot plus important de machineries agricoles circuleront bientôt sur les routes de la Municipalité. Nous demandons à tous d'être vigilants et sécuritaires. De plus, évitez de vous stationner devant et près des entrées de champs afin que les machineries soient capables de tourner sur leurs terres. Des contraventions pourraient être émises pour les fautifs.

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

RABAIS POUR ANALYSE D'EAU



VOUS DÉSIREZ FAIRE ANALYSER VOTRE EAU RÉSIDENTIELLE ?

RABAIS DE 40% SUR LES ANALYSES DU 20 AU 27 AVRIL



Pour vos analyses annuelles, une transaction hypothécaire ou encore parce que vous avez un souci avec la qualité de votre eau, H2Lab est là pour vous!

Conjointement avec la Municipalité, H2Lab offre un rabais de 40% sur les analyses d'eau du 20 au 27 avril 2025 à tous les résidents de Saint-Télesphore.

C'est simple, voici comment faire :

.Procédez à l'achat en ligne parmi 7 forfaits offerts (1 à 7) avec le code de réduction **STEL2025** du 20 au 27 avril 2025 ;

.Récupérez vos bouteilles directement à la Municipalité du 22 au 28 avril 2025 durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville ;

.Identifiez vos bouteilles, prélevez votre échantillon le 28 avril 2025 **que vous rapportez directement à la Municipalité entre 9h et 14h la même journée** ;

.H2Lab vous communiquera les résultats directement à votre adresse courriel.

DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES



10 mai 2025

Le 10 mai prochain entre 8h30 et 11h00 aura lieu au Parc André-Leblanc, une distribution gratuite d'arbres (jeunes pousses).

L'objectif de ce projet est de sensibiliser et d'éduquer la population à l'importance et au respect de l'arbre ainsi que de notre patrimoine forestier.

Ces arbres sont une gracieuseté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en collaboration avec le Club 4H.

Premiers arrivés, premiers servis.

COLLECTE DES OBJETS VOLUMINEUX

14 avril

COMPOST

13 mai

Le compost résultant de la collecte des bacs bruns est **offert gratuitement** aux citoyens de la Municipalité. Le compost est entreposé au 1946 chemin Saint-Télesphore. Vous devrez apporter des contenants et/ou des sacs pour le remplissage ainsi qu'une pelle.

La livraison prévue du compost est le 13 mai. Toute personne désirant s'en procurer, doit communiquer avec la Municipalité au 450-269-2999 # 3162.

À chaque fois qu'un foyer de la municipalité recycle, composte et récupère, il réduit à la source, mais aussi il participe à obtenir une ristourne dans le coffre des contribuables.

Continuons nos efforts!

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS ET FEUILLES MORTES

21 mai

Le ramassage des résidus verts et des feuilles mortes se fera mercredi le 21 mai prochain. Veuillez mettre vos sacs au bord du chemin **avant 7h00**.

Les sacs de feuilles sont ensuite acheminés sur une terre agricole de notre territoire, une manière simple et efficace de retourner la matière organique dans le sol.

COLLECTE DES BRANCHES

Semaine du 28 avril au 2 mai 2025

Le service de voirie offrira durant la semaine du **28 avril au 2 mai** prochain un service de déchiquetage de branches tombées ou résultant d'émondage pour entretien. Veuillez respecter les règles pour faciliter l'opération de ramassage.

- Les branches doivent être placées en bordure du chemin sans l'obstruer avant 7h le mardi matin, le tronc vers la rue ;
- Aucun souche, racine, corde, terre ou autre ne sera ramassée ;
- Les branches doivent être d'un maximum de 4 pouces de diamètre (10 cm) et les souches ont été retirées ;
- Ne pas couper les branches en tronçons car il est plus sécuritaire de déchiqueter de longues branches que des petites ;
- Les branches pêle-mêle ne seront pas ramassées ;
- Une demi-heure maximum sera allouée par propriété.

Le service de voirie ne passera qu'une seule fois sur les rues de la Municipalité.

Veuillez prendre note que les branches résultant de déboisement, de coupe d'émondeurs ou de coupe autre que pour entretien ne seront pas ramassées.

Si vous décidez de brûler vos branches, un permis de brûlage est requis auprès du Service de sécurité incendie. Vous devez communiquer avec M. Marc-André Dubé au 450-802-2468.

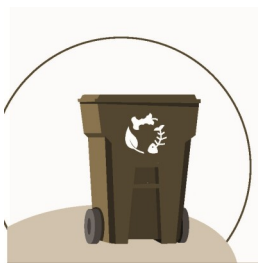
Pour obtenir des copeaux de bois résultant du déchiquetage, veuillez communiquer au 450-269-2999 poste 3162.

POURQUOI ADOPTER LE BAC BRUN?

Environ 40 % du contenu de la poubelle est constitué de matières organiques. Le service de collecte du bac brun détournera près de 17 000 tonnes de matières organiques du site d'enfouissement pour être traitées et transformées en compost. **Adopter le bac brun, c'est poser un geste concret pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et lutter contre les changements climatiques.**

Vous n'êtes pas certain de ce que vous pouvez mettre dans votre bac brun? Visitez le www.monbacbrun.com ou téléchargez l'application mobile





Matières acceptées dans votre BAC BRUN

Céréales, grains, pains pâtes, farine et sucre	Fruits ou légumes cuisinés ou non	Viandes, os, poissons, fruits de mer et coquilles d'œufs
		
Marc de café et filtres, sachets de thé	Produits laitiers, gâteaux, sucreries, noix, écales	Nourriture pour animaux domestiques
		

Résidus verts

Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées, fleurs, petites branches, plantes d'intérieur et restants d'empotage



Autres matières

- ✓ Aliments liquides en petite quantité pouvant être absorbée par les autres résidus
- ✓ Matières grasses (huile végétale, mayonnaise, sauce à salade, etc.)
- ✓ Bâtons ou cure-dents en bois, cheveux, poils, plumes
- ✓ Fibres sanitaires : serviettes de table, papiers essuie-tout*, papiers mouchoirs
- ✓ Déjections et litières d'animaux
- ✓ Cendres froides (refroidies au moins 7 jours)

- ✓ Papiers et cartons souillés d'aliments : assiettes de carton, boîtes de pizza, sachets en papier et autres, sans broche de métal, sans plastique, non cirés
- ✓ Sacs en papier, avec ou sans pellicule cellulosique compostable à l'intérieur



Du bac à la terre
Collecte des matières organiques
www.tricycle-mrcvs.ca/compostage

*Papiers essuie-tout et autres fibres sanitaires n'ayant pas été en contact avec des produits chimiques (produits de nettoyage, huile à moteur, peinture, etc.)

DEPUIS le 10 mars 2025

Utilisation du bac

240 L SEULEMENT

Le petit bac brun de 45 L
n'est plus ramassé

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

COLLECTES DES OBJETS VOLUMINEUX

14 avril

9 juin

11 août

13 octobre

8 décembre

Matières acceptées	Matières refusées
•Appareils ménagers (aspirateurs, micro-ondes) •Bains (acrylique ou fibre de verre), évier, toilette •Barbecue (sans bonbonne de gaz comprimé) •Boyaux d'arrosage •Électroménagers (réfrigérateur doit être vidé d'halocarbure identifié) •Filtres de piscine en plastique (vidés) •Grands objets en plastique (meubles, jouets) •Matelas, sommiers, bases de lit •Meubles (bibliothèque, bureau, chaise, commode, table) •Pièces de piscines •Portes d'intérieur •Réservoir d'eau chaude (capacité 910 L ou coupé en 2) •Stores •Tapis	•Ampoules (lampes, lumières, néons) •Animaux morts •Appareils fonctionnant à l'essence (tondeuses, souffleuses) •Bonbonne de gaz comprimé •Cendres •Matériaux en vrac: asphalte, béton, bois, déblais, gravats, pierre, roc, sable, terre (contaminée ou non) •Matières recyclables / matières compostables et résidus verts •Pièces de voiture / pneus •Produits électroniques •Résidus domestiques dangereux •Résidus de construction, rénovation ou démolition •Sacs de plastique opaques •Surplus d'ordures ménagères •Télévision

La plupart des matières refusées lors de collectes des objets volumineux peuvent être disposées dans un des 4 écocentres de Vaudreuil-Soulanges.



RÉSEAU DES ÉCOCENTRES VAUDREUIL-SOULANGES

VAUDREUIL-DORION

MAR - DIM : 8 H - 17 H

LOCALISATION
2800, rue Henry-Ford
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 0V8

RIGAUD

LUN, JEU, VEN : 12 H - 17 H
SAM - DIM : 9 H - 16 H

LOCALISATION
32, rue de la Coopérative
Rigaud (Québec) J0P 1P0

SAINT-ZOTIQUE

MAR - VEN : 8 H - 17 H
SAM - DIM : 9 H - 16 H

LOCALISATION
2050, rue Principale
Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0

PINCOURT

VEN : 8 H - 16 H
SAM : 9 H - 16 H

LOCALISATION
750, boulevard Olympique
Pincourt (Québec) J7W 7C8

Retour à l'horaire d'été le 1^{er} avril



Info-Écocentre
450 455-5434

 www.tricycle-mrcvs.ca

URBANISME

Nuisance

Tout chien sera considéré comme une nuisance:

- s'il est trouvé errant, sans collier ni médaille, dans les rues, places publiques ou sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire;
- s'il est vicieux ou enragé;
- s'il aboie ou hurle continuellement de façon à troubler la paix du voisinage;
- s'il pourchasse les animaux en pâturage.

Tout chien considéré comme nuisance pourra être placé en fourrière et son gardien causant ou laissant subsister telle nui-



CONTRÔLE ANIMAL

Vous pouvez contacter le Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges au 450-510-1508 pour une urgence concernant un **chien**, 24 heures sur 24.

CHIEN, CHAT, AUTRE ANIMAL

Extraits du règlement municipal

No. 340-22 sur les animaux

ARTICLE 9 ANIMAUX ERRANTS

Nul ne peut laisser errer un chien, un chat ou un autre animal hors des limites du terrain privé de son gardien.

ARTICLE 10 MESURES DE CONTRÔLE

- 10.1 Le gardien doit avoir, en tout temps, la capacité physique de retenir son chien et de le maîtriser afin qu'il ne puisse en perdre le contrôle.
- 10.2 Tout chien ou autre animal domestique fréquentant les endroits publics permis devra être retenu au moyen d'une laisse n'excédant pas 1,85 mètre de longueur, par une personne raisonnable qui en a le contrôle ou la surveillance, faute de quoi, tels les chiens, chats et animaux domestiques seront alors considérés comme chiens, chats ou animaux errants. Cette laisse et son attache doivent être d'un matériau suffisamment résistant, compte tenu de la taille du chien, pour permettre à son gardien d'en avoir une maîtrise constante.
- 10.3 Un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.
- 10.4 Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément.

ARTICLE 18 CAPTURE D'ANIMAUX

Toute personne peut capturer tout chien, chat ou animal errant sur son terrain privé.

Le contrôleur animalier, ses employés, les employés de la voirie ainsi que les membres de la Sûreté du Québec peuvent prendre en charge et capturer tout chien, chat ou animal errant sur la propriété publique ou sur un terrain privé, avec le consentement dans ce dernier cas du propriétaire ou de l'occupant de cette propriété privée, et le conduire au chenil ou l'endroit recommandé.

EST-CE QUE J'AI BESOIN D'UN PERMIS?



Avant d'entreprendre les travaux quelque soit leur nature, il est important de vérifier auprès de la Municipalité si vos projets nécessitent un permis.

Les types de travaux qui exigent une demande de permis peuvent être par exemple:

- le remplacement d'un perron, terrasse ou balcon ;
- l'installation d'un abri tempo ;
- le changement ou l'agrandissement d'une porte ;
- les travaux touchant à des murs porteurs ;
- la modification de divisions à l'intérieur de la maison ;
- une démolition.

Communiquez avec monsieur Pierre-Luc Paquet

450-269-2999 poste 3158 ou

par courriel urbanisme@st-telesphore.ca

ABRIS D'AUTO «TEMPO»



Les abris d'auto temporaires de type «Tempo» sont permis du 1er novembre au 15 avril de l'année suivante. Ceux-ci doivent **être démontés au plus tard le 15 avril** à chaque année. Merci de veiller à les retirer dans les délais prescrits

Quiconque contrevient à cette disposition du règlement de zonage commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 100 \$.

COUPE D'ARBRES

Avant de couper des arbres, vous devez obtenir un permis auprès de la municipalité.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 282.09

Article 10.2.4

« Sur l'ensemble du territoire, aucun abattage d'arbres n'est autorisé, à l'exception des coupes à diamètre limité, coupes de jardinage, coupes de nettoyage et de dégagement, coupes d'assainissement et des coupes pour l'érection d'une construction ou l'exécution d'un ouvrage autorisé. »

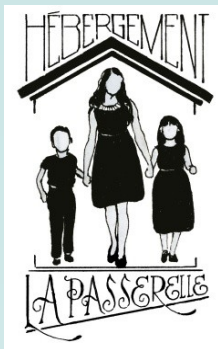
Pour toute demande de permis, veuillez communiquer avec Pierre-Luc Paquet au 450-269-2999 poste 3158 ou à l'adresse courriel :

urbanisme@st-telesphore.ca



COPEAUX DE BOIS

Pour ceux et celles qui désirent recevoir des copeaux de bois, à la suite du déchetage des branches, vous n'avez qu'à laisser votre nom au bureau municipal au 450-269-2999 # 3162.



L'hébergement La Passerelle est un centre d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale qui œuvre dans la région de Vaudreuil-Soulanges depuis 1996.

Violence conjugale

Pour rejoindre une intervenante, pour obtenir de l'information, pour déposer une demande d'hébergement, pour contacter les différents services

**Veillez composer le
450.424.6010**

**Disponible 7 jours sur 7,
24 heures par jour**

pour poser une question à une intervenante, vous pouvez écrire à :

Intervention

@hebergementlapasserelle.com

Administration
C.P. 115, Vaudreuil-Dorion (Québec)
J7V 5W1

Téléphone : 450.424.6077

Télécopieur : 450.424.1371

Courriel

info@hebergementlapasserelle.com

SITE WEB

www.hlapasserelle.com

FACEBOOK

www.facebook.com/hlapasserelle

SOUPER ÂGE D'OR

26 avril 2025

Cécile & Richmond seront de retour parmi nous le 26 avril prochain dès 18h00 pour le souper de l'Âge d'Or au centre communautaire Rémi-Sauvé.

Pour informations :

Madame Carole Lauzon au 450-269-2059.



 Cécile & Richmond

REPAS PARTAGÉS



Tous les 2e mercredis du mois, vous êtes invités au centre communautaire pour le repas partagé afin de venir déguster un bon repas, discuter et vous amuser.

Les prochains repas partagés seront **mercredi le 14 mai 2025** et **mercredi le 11 juin** à midi au Centre communautaire Rémi-Sauvé.

Bienvenue à tous!!!

Faites votre réservation 1 semaine avant le repas auprès de :

Madame Micheline Lamarche ou Monsieur Luc Boivin au 450-269-3272.

GRANDES ORGUES, PIANO & GOURMANDISES

9e ÉDITION - 2025

Thème: Les immortelles de nos Auteurs Québécois

CONCERT-SPECTACLE-BÉNÉFICE

Au profit de l'église Saint-Télesphore

Samedi – 31 mai à 19h30

Dimanche – 1 juin à 14h00



Église Saint-Télesphore, 1421 Rte 340

Billets: 30,00\$/pers.

Pour infos et réservations de billets

Diane ou Paul McDonald: 450-269-2313

Gisèle Normandeau: 450-265-3173

Pâtisseries et café servis à la fin du concert





Oyez, oyez

**POUR TOUT
SAVOIR SUR LE
CAMP DE JOUR
ÉTÉ 2025**

60 ANS  Association des
camps du Québec

l'Air en Fête
Créateur de sourires

**[airenfete.com /camps-
de-jour/saint-telephone/](http://airenfete.com/camps-de-jour/saint-telephone/)**

Nous sommes fiers de collaborer à nouveau avec la municipalité de Saint-Polycarpe et l'Air en fête pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

- Offert aux enfants de 5 à 12 ans
- Les inscriptions en ligne débutent le 25 mars à 9H00
- Offert 8 semaines - du 25 juin au 15 août
(Fermé 23 et 24 juin)
- Inscription à la semaine pour plus de flexibilité
- Admissible au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants
- Service de garde facultatif
- Trois sorties à la plage durant l'été
- Fête de fin d'été à la plage
- Semaines thématiques, animations spéciales, jeux d'eau, plein air, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, et plusieurs autres surprises!

ANIMATEURS RECHERCHÉS

airenfete.com/emploi

CONNAISSEZ-VOUS ROMY?

UNE PETITE TÉLESPHOROISE DONT VOICI LA PETITE HISTOIRE RELATÉE PAR SA MAMAN.

Romy, 3 ans de vie grâce au don de sang.

Romy aura bientôt 3 ans. Et comme à chaque printemps, je repense à cette journée du 23 mai 2022 où tout aurait pu basculer. Ce jour-là, au petit matin, je ne sentais plus ma fille bouger. Une inquiétude viscérale m'a poussée à me rendre à l'hôpital pour un simple monitoring... mais dès mon arrivée, tout s'est enchaîné.

Romy devait naître immédiatement.

Sans qu'on sache encore pourquoi, elle avait perdu plus de 70 % de son sang dans mon ventre. Un drame silencieux, passé inaperçu. Les médecins étaient clairs : elle manquait cruellement d'oxygène et les premières heures de sa vie sont arrivées avec un lourd nuage de diagnostics sombres. On me parlait de graves séquelles cérébrales irréversibles... avant même que je ne l'aie tenue dans mes bras.

Mais deux transfusions plus tard et un passage à l'hôpital Ste-Justine, Romy s'est accrochée. Aujourd'hui, elle est une petite fille brillante, drôle, créative, sans aucune séquelle. Elle déborde de vie, de curiosité et de rires.

Et tout ça, c'est grâce à un simple geste : le don de sang.

Donner du sang, ce n'est pas juste un acte de générosité. C'est offrir une deuxième chance, donner une vie qu'on croyait perdue. C'est grâce à un donneur, quelque part, que Romy est là aujourd'hui, à fêter ses trois ans.

Alors en ce mois de mai qui arrive, je vous invite à penser à elle. À tous les bébés, les enfants, les adultes qui ont besoin de ce précieux liquide pour continuer à vivre, à grandir, à aimer.

Donner du sang, c'est donner la vie.

Et chez nous, on le sait plus que jamais.

— Julie Daigle-Coté, maman de Romy Lajeunesse



Collecte de sang

MARDI 13 MAI

Centre communautaire Rémi-Sauvé

Sous la présidence d'honneur de Romy Lajeunesse



Prendre rendez-vous

hemaquebec.ca • 1 800 343-7264

AVRIL 2025

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1  Poisson d'avril !	2	3	4	5
6	7 	8 	9 	10	11	12
13	14 	15	16	17	18 fermé	19
20 	21 fermé 	22 JOUR DE LA TERRE-CA 	23	24	25	26 Souper âge d'or 
27	28 	29 	30 			
S E M A I N E D E L ' A C T I O N B É N É V O L E						

MAI 2025

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5 	6 	7	8	9	10 
11 	12 	13 	14 	15	16 Vente de garage	17  Vente de garage
18 Vente de garage	19 fermé 	20 	21 	22 	23	24
25	26 	27	28	29	30	31 Orgues & gourmandises 

Matières recyclables 	Matières domestiques 	Matières organiques 	Séance du Conseil 	Collecte objets volumineux 	Collecte des branches 	Collecte résidus verts 
---	---	--	--	---	--	---